

# TRANSALTA RENEWABLES INC.

## Rapport de gestion

### Rapport du premier trimestre de 2023

Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs. Ces énoncés sont fondés sur certaines estimations et hypothèses et comportent des risques et des incertitudes. Les résultats réels peuvent différer considérablement de ces énoncés. Voir la rubrique «Énoncés prospectifs» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements.

#### Table des matières

<b>RG2</b>	Énoncés prospectifs	<b>RG20</b>	Instruments financiers
<b>RG4</b>	Activités d'exploitation de la société	<b>RG21</b>	Autres résultats consolidés
<b>RG5</b>	Faits saillants	<b>RG23</b>	Opérations et soldes avec les parties liées
<b>RG7</b>	Analyse des résultats d'exploitation	<b>RG24</b>	Méthodes comptables significatives et estimations comptables critiques
<b>RG9</b>	Principales informations trimestrielles	<b>RG25</b>	Modifications comptables
<b>RG10</b>	Mesures conformes aux IFRS additionnelles	<b>RG25</b>	Stratégie et capacité de produire des résultats
<b>RG10</b>	Mesures non conformes aux IFRS	<b>RG28</b>	Perspectives pour 2023
<b>RG13</b>	Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS	<b>RG29</b>	Gestion du risque
<b>RG17</b>	Situation de trésorerie et sources de financement	<b>RG31</b>	Contrôles et procédures de communication de l'information



Le présent rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de TransAlta Renewables Inc. aux 31 mars 2023 et 2022 et pour les périodes de trois mois closes à ces dates, ainsi qu'avec les états financiers consolidés annuels audités et le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Dans le présent rapport de gestion, à moins d'indication contraire, «nous», «notre», «TransAlta Renewables» et la «société» désignent TransAlta Renewables Inc. et ses filiales, et «TransAlta» désigne TransAlta Corporation et ses filiales. Les termes clés qui ne sont pas définis ailleurs aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans le glossaire de termes clés. Tous les montants présentés dans les tableaux du présent rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action, qui sont présentés en dollars entiers à deux décimales près, à moins d'indication contraire. Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités ont été dressés selon la Norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*, des Normes internationales d'information financière («IFRS»). Le présent rapport de gestion est daté du 4 mai 2023. Des renseignements supplémentaires sur la société, y compris sa notice annuelle, se trouvent sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et sur notre site Web, à l'adresse [www.transaltarenewables.com](http://www.transaltarenewables.com). L'information que contient directement ou par hyperlien le site Web de la société n'est pas intégrée par renvoi dans le présent rapport de gestion.

## Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion comprend des énoncés prospectifs, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada. Tous les énoncés prospectifs reposent sur nos croyances ainsi que sur des hypothèses fondées sur l'information disponible au moment où elles sont formulées et sur l'expérience de la direction et la perception des tendances passées, de la conjoncture et des faits nouveaux prévus ainsi que sur d'autres facteurs jugés appropriés dans les circonstances. Les énoncés prospectifs ne présentent pas des faits, mais seulement des prédictions et peuvent généralement être reconnus par l'emploi d'énoncés comprenant des termes tels que «pouvoir», «pourrait», «croire», «s'attendre à», «prévoir», «estimer», «avoir l'intention de», «planifier», «projeter», «éventuel», «permettre», «continuer de» ou d'autres termes comparables. Ces énoncés ne sont pas des garanties de notre rendement, d'événements ou de nos résultats futurs et sont assujettis à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants qui peuvent faire en sorte que notre rendement, les événements ou nos résultats réels diffèrent de manière importante de ceux énoncés dans les énoncés prospectifs.

En particulier, le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs ayant trait à nos activités et à notre rendement financier futur, y compris, mais sans s'y limiter : notre stratégie d'entreprise, notamment la réalisation de possibilités de croissance; le projet d'énergie solaire dans le nord de la région de Goldfields et le projet d'expansion à Mount Keith, y compris le calendrier et les coûts de construction de tels projets; la capacité de saisir d'autres occasions de croissance avec BHP (comme elle est définie ci-après); nos perspectives pour 2023, y compris le résultat avant intérêts, impôts et amortissement ajusté («BAIIA ajusté»), les flux de trésorerie disponibles et les liquidités disponibles à des fins de distribution (comme ils sont définis ci-après), les charges d'intérêts, et les dépenses d'investissement de maintien et dépenses liées à la productivité; les travaux de restauration des unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills, y compris le calendrier et les coûts connexes; le montant des dividendes sur les actions privilégiées reflète; l'exposition au risque de change et la gestion des risques; les impôts au comptant à payer par la société ainsi que le calendrier de paiement et le montant de tels impôts; la situation de trésorerie et les sources de financement, y compris notre capacité à obtenir des emprunts à des conditions acceptables; les principales sources de liquidités et notre capacité à effectuer des prélèvements sur ces liquidités; les attentes au chapitre des coûts d'exploitation et des coûts d'entretien, y compris l'entretien effectué par des tiers ainsi que la variabilité de ces coûts; le versement de dividendes futurs; les attentes quant à la disponibilité, y compris la capacité<sup>1</sup> de production et la quantité d'énergie produite; les mesures visant à gérer certains risques, notamment des mesures pour gérer le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, les risques liés à la gestion de projets et le risque lié à la réputation; la réglementation, la législation, les crédits d'impôt et les programmes gouvernementaux prévus; les attentes concernant le dividende et le versement d'un montant important des liquidités disponibles à des fins de distribution sous forme de dividendes; les attentes concernant le caractère saisonnier de la production des centrales éoliennes et hydroélectriques et le calendrier de la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés des crédits compensatoires de carbone correspondants; les attentes quant à notre capacité d'avoir accès aux marchés des capitaux à des conditions raisonnables; la capacité de rembourser la dette venant à échéance en 2023; les attentes à l'égard des activités de démantèlement et de remise en état; et la partie de la charge d'impôt exigible qui, selon les prévisions, fera l'objet d'une reprise à mesure de l'achèvement des projets en construction en Australie. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion se fondent sur de nombreuses hypothèses, notamment en ce qui concerne les prévisions sur le prix de l'électricité et du gaz naturel; les hypothèses opérationnelles relatives à nos perspectives pour 2023, notamment les dépenses d'investissement de maintien et la production; le fait que les nouveautés juridiques et réglementaires ne différeront pas de manière importante des règlements en vigueur ou proposés; et la capacité de la société de financer sa croissance progressive à des conditions raisonnables.

---

<sup>1</sup> Nous mesurons la capacité comme étant la capacité installée nette, conformément aux normes du secteur. Sauf indication contraire, les données sur la capacité représentent la capacité détenue et opérationnelle. La capacité brute représente la base de consolidation des actifs sous-jacents détenus, plus ceux dans lesquels nous détenons une participation financière. La capacité nette est établie en soustrayant la capacité attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle dans ces actifs. Les mégawatts sont arrondis au nombre entier le plus près.

Les énoncés prospectifs sont sujets à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses importants qui pourraient faire en sorte que les plans, le rendement, les résultats ou les réalisations réels diffèrent considérablement des attentes actuelles. Les facteurs qui peuvent avoir des effets défavorables sur ce qui est exprimé explicitement ou implicitement par les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion comprennent la disponibilité réduite de la main-d'œuvre, ce qui nuit à notre capacité de continuer d'affecter le personnel nécessaire à nos activités et installations; notre éventuelle incapacité à déceler d'autres possibilités de croissance ou à financer de telles possibilités; notre éventuelle incapacité d'acquérir des actifs d'exploitation ou d'aménagement de TransAlta; un accès restreint aux capitaux et une augmentation des coûts d'emprunt; une baisse de la demande en électricité à court ou à long terme; la diminution de la valeur des attributs environnementaux; les variations des prix des produits de base; les réductions dans la production; des perturbations de notre chaîne d'approvisionnement; des perturbations provoquées par les réclamations pour cause de force majeure; la dépréciation ou réduction de valeur d'actifs; les répercussions négatives sur nos systèmes de technologie de l'information et nos systèmes de contrôle interne, notamment l'augmentation du nombre de menaces à la cybersécurité; l'évolution de la conjoncture économique, notamment les fluctuations des taux d'intérêt et l'inflation; les fluctuations de la valeur des monnaies étrangères, notamment le dollar canadien, le dollar américain et le dollar australien; les risques opérationnels liés à nos centrales, y compris les interruptions non planifiées; les interruptions de transport et de distribution de l'électricité; les incidences des conditions météorologiques et d'autres risques liés au climat, comme les catastrophes naturelles; les pannes de matériel et notre capacité d'exécuter ou de faire exécuter les réparations à des coûts raisonnables ou en temps opportun, voire tout court, y compris en ce qui concerne les unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills; le risque de crédit lié aux contreparties; des changements dans notre relation avec TransAlta Corporation; le caractère inadéquat ou la non-disponibilité des garanties d'assurance; les litiges et procédures fondés sur la loi, la réglementation ou un contrat auxquels la société est partie, notamment la capacité de recouvrer des dommages-intérêts en lien avec les réclamations ayant trait à la restauration des unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills; le ratio de distribution qui demeure élevé et la capacité de maintenir le montant des dividendes actuel; les interruptions de l'approvisionnement en eau, en vent, en soleil ou en gaz nécessaire pour exploiter nos centrales; le besoin de financement supplémentaire et la capacité d'avoir accès à du financement à un coût raisonnable; la subordination structurelle des titres; le risque de crédit lié aux contreparties; notre provision pour impôts sur le résultat; l'expiration des contrats et l'impossibilité de conclure de nouveaux contrats pour les installations à des conditions favorables, ou tout simplement d'en conclure; la dépendance à l'égard du personnel clé et des services fournis par TransAlta, notamment les possibilités de croissance axées sur l'expansion des actifs existants et des cessions d'actifs par TransAlta; les cadres réglementaires et politiques dans les territoires où nous exerçons nos activités; les modifications aux mesures incitatives ou aux subventions gouvernementales pour la production d'énergie renouvelable; et les risques associés aux projets de mise en valeur et aux acquisitions. Les facteurs de risque qui précèdent, entre autres, sont décrits plus en détail à la rubrique «Facteurs de risque» de notre notice annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, disponible sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et qui a été déposée auprès des autorités provinciales canadiennes de réglementation des valeurs mobilières. De plus amples renseignements sont également disponibles à la rubrique «Gestion du risque» du présent rapport de gestion.

Les lecteurs sont priés d'examiner ces facteurs attentivement dans leur évaluation des énoncés prospectifs et sont avisés de ne pas se fier outre mesure à ceux-ci. Les énoncés prospectifs compris dans le présent rapport de gestion ne sont formulés qu'à la date de celui-ci. Sauf dans la mesure où les lois applicables l'exigent, nous déclinons toute obligation de les mettre à jour publiquement à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Les perspectives financières contenues aux présentes visent à renseigner les lecteurs sur les attentes et les plans actuels de la direction, et les lecteurs sont mis en garde que de telles informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Compte tenu de ces risques, de ces incertitudes et de ces hypothèses, les événements prospectifs pourraient avoir une portée différente ou survenir à un autre moment que celui que nous avons indiqué, ou pourraient ne pas se produire. Rien ne garantit que les résultats, le rendement et les événements projetés se matérialiseront.

## Activités d'exploitation de la société

TransAlta Renewables est l'un des principaux producteurs d'énergie éolienne au Canada et l'une des plus grandes sociétés de production d'énergie renouvelable cotées en Bourse au pays. Notre base d'actifs est diversifiée en fonction des régions, de la production et des contreparties.

Nous exerçons nos activités dans trois pays : le Canada, les États-Unis et l'Australie. Nos actifs situés aux États-Unis et en Australie sont détenus au moyen de participations financières dans ces actifs. Étant donné que nous possédons des participations financières et non pas de propriété directe, les résultats d'exploitation de ces actifs ne sont pas consolidés dans les résultats présentés dans nos états financiers. Nous tirons plutôt des produits financiers de ces placements sous-jacents qui sont inclus dans nos résultats nets consolidés.

Étant donné que les placements dans ces participations financières nous donnent droit à des rendements comme si les actifs étaient détenus directement, la présentation des informations opérationnelles donne aux lecteurs des renseignements pour les aider à évaluer le rendement financier des actifs qui génèrent les produits financiers liés aux participations financières. Pour plus de précisions, se reporter à la rubrique «Analyse des résultats d'exploitation» du présent rapport de gestion.

Globalement, nous détenons directement ou au moyen de participations financières une capacité installée brute totalisant 2 993 MW en exploitation. TransAlta gère et exploite ces centrales en notre nom en vertu d'une convention de services de gestion, d'administration et d'exploitation, en sa version modifiée (la «convention de services de gestion»).

Au 31 mars 2023	Actifs détenus			Participations financières						Total		
	Canada			États-Unis			Australie					
	Capacité installée brute (MW)	Nombre de centrales	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée	Capacité installée brute (MW)	Nombre de centrales	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée	Capacité installée brute (MW)	Nombre de centrales	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée	Capacité installée brute (MW) <sup>1</sup>	Nombre de centrales	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée
Énergie hydro-électrique	109	11	7	—	—	—	—	—	—	109	11	7
Énergie éolienne et solaire <sup>2</sup>	1 387	22	11	519	7	11	—	—	—	1 906	29	11
Gaz	499	1	9	29	1	3	450	6	16	978	8	12
<b>Total</b>	<b>1 995</b>	<b>34</b>	<b>11</b>	<b>548</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>450</b>	<b>6</b>	<b>16</b>	<b>2 993</b>	<b>48</b>	<b>11</b>

- 1) Le total de la capacité installée brute représente la base de consolidation des actifs sous-jacents détenus, plus ceux dans lesquels nous détenons une participation financière. Les mégawatts sont arrondis au nombre entier le plus près.
- 2) Les centrales d'énergie éolienne au Canada comprennent la centrale de stockage d'énergie éolienne par batteries WindCharger de 10 MW. La capacité installée brute des centrales d'énergie éolienne au Canada comprend la capacité de production de 150 MW des unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills qui ne sont pas en service à l'heure actuelle. Se reporter à la rubrique «Perspectives pour 2023» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements.

## Faits saillants

### Faits saillants financiers consolidés

	Trois mois clos les 31 mars	
	2023	2022
Production d'énergie renouvelable (GWh) <sup>1</sup>	1 219	1 310
Produits des activités ordinaires	119	143
BAlIA ajusté <sup>2</sup>	128	139
Résultat avant impôts sur le résultat	53	49
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	45	41
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	67	103
Flux de trésorerie disponibles <sup>2</sup>	93	108
Liquidités disponibles à des fins de distribution <sup>2</sup>	71	90
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué	0,17	0,15
Dividendes déclarés et versés par action ordinaire	0,23	0,23
Flux de trésorerie disponibles par action <sup>2, 3</sup>	0,35	0,40
Liquidités disponibles à des fins de distribution par action <sup>2, 3</sup>	0,27	0,34

- 1) Inclut la production des centrales d'énergie éolienne et hydroélectrique au Canada et des centrales d'énergie éolienne et solaire aux États-Unis, mais exclut la production des centrales canadiennes, américaines et australiennes alimentées au gaz. La production n'est pas une source de produits importante pour les centrales alimentées au gaz étant donné que la majeure partie de leurs produits est fonction de la capacité.
- 2) Ces éléments ne sont pas définis et n'ont pas de signification normalisée selon les IFRS. Se reporter aux rubriques «Analyse des résultats d'exploitation», «Mesures non conformes aux IFRS» et «Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour plus de précisions, y compris, s'il y a lieu, les rapprochements avec les mesures établies selon les IFRS.
- 3) Les flux de trésorerie disponibles par action et les liquidités disponibles à des fins de distribution par action correspondent respectivement aux flux de trésorerie disponibles et aux liquidités disponibles à des fins de distribution, divisés par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, qui s'établissait à 267 millions d'actions au 31 mars 2023 (267 millions d'actions au 31 mars 2022).

Aux	31 mars 2023	31 déc. 2022
Capacité installée – gaz (MW) <sup>1</sup>	978	978
Capacité installée brute renouvelable (MW) <sup>2</sup>	2 015	2 015
Total de l'actif	3 235	3 229
Dette et obligations locatives <sup>3</sup>	800	790
Total des passifs non courants	1 137	1 118

- 1) Inclut la production des centrales alimentées au gaz canadiennes, américaines et australiennes dans lesquelles nous possédons une participation financière.
- 2) Inclut la capacité des centrales d'énergie éolienne et hydroélectrique au Canada et des centrales d'énergie éolienne et solaire aux États-Unis. La capacité installée brute représente la base de consolidation des actifs sous-jacents détenus, ainsi que ceux dans lesquels nous détenons une participation financière.
- 3) Incluent la partie courante.

La production d'énergie renouvelable pour la période de trois mois close le 31 mars 2023 a diminué de 91 GWh comparativement à celle de la période correspondante de 2022. Cette diminution s'explique principalement par la diminution des ressources éoliennes, la hausse des interruptions non planifiées dans le secteur Énergie éolienne et solaire aux États-Unis et la diminution des ressources hydriques, en partie contrebalancées par l'amélioration du rendement au parc éolien Windrise.

Les produits des activités ordinaires de la société pour la période de trois mois close le 31 mars 2023 ont diminué de 24 millions de dollars comparativement à ceux de la période correspondante de 2022, en raison surtout de la baisse de la production et de la diminution des produits tirés des crédits environnementaux dans le secteur Énergie éolienne au Canada et de la baisse des produits des activités ordinaires dans le secteur Gaz au Canada du fait d'une baisse de la demande sur le marché et de la fourniture du gaz naturel par le client, laquelle est contrebalancée par une baisse du coût du combustible.

Le BAIIA ajusté de la société pour la période de trois mois close le 31 mars 2023 a diminué de 11 millions de dollars comparativement à celui de la période correspondante de 2022. Le BAIIA ajusté a diminué dans le secteur Énergie éolienne au Canada en raison de la diminution des produits des activités ordinaires découlant de la baisse de la production, du calendrier des ventes de crédits environnementaux, de la diminution des dommages-intérêts prédéterminés au parc éolien Windrise et de l'augmentation des charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration attribuable à la hausse des coûts d'assurance et à l'augmentation des coûts afférents aux ententes de service à long terme. Le secteur Énergie éolienne et solaire aux États-Unis a connu une augmentation du BAIIA ajusté en raison d'une augmentation des ventes de crédits environnementaux et le secteur Gaz au Canada a connu une hausse du BAIIA ajusté découlant principalement de la conclusion d'un contrat avec un nouveau client en 2022.

Le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires pour la période de trois mois close le 31 mars 2023 a augmenté de 4 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de 2022, principalement en raison des reprises de dépréciation d'actifs attribuables aux changements favorables dans les flux de trésorerie futurs estimatifs, de la hausse des produits financiers liés aux filiales de TransAlta et d'une baisse de l'amortissement. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la baisse de la production, la baisse des autres produits d'exploitation, montant net tirés de l'amélioration du rendement au parc éolien Windrise, la hausse des charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration principalement attribuable à la hausse des coûts d'assurance et à l'augmentation des coûts afférents aux ententes de service à long terme, ainsi que l'augmentation de la charge d'impôt sur le résultat. L'augmentation des produits financiers liés aux filiales de TransAlta est principalement attribuable à une augmentation des dividendes australiens.

Globalement, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont diminué de 36 millions de dollars comparativement à ceux de la période correspondante de 2022, en raison surtout de la diminution des produits des activités ordinaires découlant de la baisse de la production dans le secteur Énergie éolienne au Canada, d'une hausse de la charge d'impôt exigible attribuable au fait que la société est devenue imposable au Canada et des variations défavorables du fonds de roulement, le tout en partie contrebalancé par la hausse des produits financiers liés aux filiales de TransAlta.

Dans l'ensemble, les flux de trésorerie disponibles et les liquidités disponibles à des fins de distribution ont diminué respectivement de 15 millions de dollars et 19 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de 2022, ce qui s'explique essentiellement par une baisse du BAIIA ajusté et une hausse de la charge d'impôt exigible, partiellement contrebalancées par une hausse des produits d'intérêts et une baisse des dépenses d'investissement de maintien. La société prévoit qu'une partie de la charge d'impôt exigible fera l'objet d'une reprise au cours du reste de l'exercice à mesure de l'achèvement des projets en construction en Australie. Les liquidités disponibles à des fins de distribution ont subi en outre l'incidence des remboursements de principal prévus sur l'obligation verte du parc éolien Windrise, lesquels ont débuté au premier trimestre de 2023.

Notre ratio de distribution par rapport aux liquidités disponibles à des fins de distribution pour la période de trois mois close le 31 mars 2023 (exclusion faite des coûts des travaux de restauration liés au parc éolien de Kent Hills) s'est établi à 89 % (70 % en 2022), ce qui est supérieur à notre fourchette cible en raison de la diminution des liquidités disponibles à des fins de distribution.

## Analyse des résultats d'exploitation

Les montants présentés dans la présente rubrique comprennent des mesures opérationnelles et des informations financières liées à nos types de sources d'énergie et comprennent des placements dans des participations financières dans les filiales de TransAlta. Étant donné que les placements dans ces participations financières nous donnent droit à des rendements comme si nous détenions les actifs, la présentation des informations opérationnelles donne aux lecteurs des renseignements pour les aider à évaluer le rendement financier des actifs qui génèrent les produits financiers liés aux participations financières. Tous les actifs des secteurs Énergie éolienne et solaire aux États-Unis, Gaz aux États-Unis et Gaz en Australie sont détenus par l'entremise de placements dans une participation financière.

Le tableau suivant présente les données d'exploitation et le BAIIA ajusté par type de source d'énergie :

Trois mois clos les 31 mars	Production d'énergie renouvelable – moyenne à long terme (GWh) <sup>1</sup>	Production (GWh)		BAIIA ajusté <sup>2</sup>	
		2023	2022	2023	2022
Énergie éolienne – Canada <sup>3</sup>	1 071	858	909	50	63
Énergie hydroélectrique – Canada <sup>4</sup>	39	27	41	(1)	1
Énergie éolienne et solaire – États-Unis	352	334	360	27	25
<b>Total – Énergie renouvelable</b>	<b>1 462</b>	<b>1 219</b>	1 310	<b>76</b>	89
Gaz – Canada		325	453	22	20
Gaz – États-Unis		51	62	1	2
Gaz – Australie		426	420	35	34
Siège social		—	—	(6)	(6)
<b>Total</b>		<b>2 021</b>	2 245	<b>128</b>	139
<b>Résultat total avant impôts sur le résultat</b>				<b>53</b>	49

- 1) La moyenne à long terme est calculée sur une base annualisée au moyen du rendement énergétique annuel moyen prévu selon notre modèle de simulation, qui repose sur des données historiques couvrant une période généralement de 15 ans pour l'énergie éolienne et de 30 ans pour l'énergie hydroélectrique.
- 2) Cet élément n'est pas défini et n'a pas de signification normalisée selon les IFRS. Se reporter aux rubriques «Mesures non conformes aux IFRS» et «Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour plus de précisions, y compris, s'il y a lieu, les rapprochements avec les mesures établies selon les IFRS.
- 3) La moyenne à long terme de la production d'énergie renouvelable (GWh) du secteur Énergie éolienne au Canada, à l'exclusion des unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills qui sont actuellement hors service, est de 965 GWh pour la période de trois mois close le 31 mars 2023.
- 4) Au quatrième trimestre de 2022, la société a clôturé la vente de deux centrales hydroélectriques, ce qui a entraîné une diminution de 3 MW de la capacité. La moyenne à long terme a été ajustée pour tenir compte de la vente de ces centrales.

Les variations de la production et du BAIIA ajusté sont présentées ci-après pour chacun de nos secteurs d'activité.

### Énergie éolienne – Canada

La production pour la période de trois mois close le 31 mars 2023 a diminué de 51 GWh par rapport à celle de la période correspondante de 2022, en raison surtout de la diminution des ressources éoliennes dans l'est et l'ouest du Canada, partiellement contrebalancée par l'amélioration du rendement au parc éolien Windrise.

Le BAIIA ajusté a diminué de 13 millions de dollars comparativement à celui de la période correspondante de 2022, principalement en raison de la baisse de la production, de la diminution des dommages-intérêts prédéterminés au parc éolien Windrise, de la baisse des produits tirés des crédits environnementaux attribuable au calendrier et de la hausse des charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration découlant de la hausse des coûts d'assurance et de l'augmentation des coûts afférents aux ententes de service à long terme.

### Énergie hydroélectrique – Canada

La production pour la période de trois mois close le 31 mars 2023 a diminué de 14 GWh comparativement à celle de la période correspondante de 2022, principalement en raison d'une diminution des ressources hydriques pour l'ensemble des centrales et de la vente des centrales d'Appleton et de Galetta, réalisée en décembre 2022.

Le BAIIA ajusté a diminué de 2 millions de dollars comparativement à celui de la période correspondante de 2022, ce qui s'explique surtout par une baisse de la production.

### Énergie éolienne et solaire – États-Unis

La production pour la période de trois mois close le 31 mars 2023 a diminué de 26 GWh comparativement à celle de la période correspondante de 2022, en raison surtout d'une hausse du nombre d'interruptions non planifiées et d'une diminution des ressources éoliennes.

Le BAIIA ajusté a augmenté de 2 millions de dollars comparativement à celui de la période correspondante de 2022, en raison surtout du calendrier de la comptabilisation des produits tirés des crédits environnementaux découlant des centrales solaires. La baisse de la production n'a pas eu d'incidence importante sur le BAIIA ajusté étant donné que la hausse de la production aux centrales à prix plus élevés a contrebalancé la baisse de la production aux centrales à prix moins élevés.

### Gaz – Canada

Le secteur Gaz au Canada comprend uniquement la centrale de cogénération de Sarnia.

La production pour la période de trois mois close le 31 mars 2023 a diminué de 128 GWh comparativement à celle de la période correspondante de 2022, en raison surtout d'une baisse de la demande sur le marché ontarien. En raison de la nature de nos contrats, les variations de la production n'ont pas d'incidence financière importante, nos contrats prévoyant des paiements de capacité et la fourniture du combustible par le client ou un transfert des coûts au titre du combustible.

Le BAIIA ajusté a augmenté de 2 millions de dollars comparativement à celui de la période correspondante de 2022, en raison surtout de la conclusion d'un contrat avec un nouveau client en 2022.

### Gaz – États-Unis

La production pour la période de trois mois close le 31 mars 2023 a diminué de 11 GWh comparativement à celle de la période correspondante de 2022, en raison surtout d'une baisse de la demande de la clientèle.

Le BAIIA ajusté a diminué de 1 million de dollars par rapport à celui de la période correspondante de 2022, en raison surtout de la hausse des coûts du combustible.



## Gaz – Australie

La production pour la période de trois mois close le 31 mars 2023 a augmenté de 6 GWh par rapport à celle de la période correspondante de 2022, principalement en raison de l'évolution de la demande de la clientèle. Les contrats en Australie sont des contrats de capacité, et la production n'a pas d'incidence significative sur nos résultats.

Le BAIIA ajusté a augmenté de 1 million de dollars par rapport à celui de la période correspondante de 2022, principalement en raison des dommages-intérêts prédéterminés payés au premier trimestre de 2022 qui ne sont pas reproduits au cours du trimestre considéré.

### Principales informations trimestrielles

	T2 2022	T3 2022	T4 2022	T1 2023
Produits des activités ordinaires	139	124	154	<b>119</b>
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	13	(20)	40	<b>45</b>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	28	37	89	<b>67</b>
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué <sup>1</sup>	0,05	(0,07)	0,15	<b>0,17</b>

	T2 2021	T3 2021	T4 2021	T1 2022
Produits des activités ordinaires	92	114	138	143
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	25	20	43	41
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	79	83	71	103
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué <sup>1</sup>	0,09	0,07	0,16	0,15

1) Le résultat de base et dilué par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est calculé chaque période à l'aide du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant la période. Ainsi, la somme des résultats par action pour les quatre trimestres représentant l'année civile peut parfois différer du résultat par action annuel.

Nos activités fluctuent en fonction des variations saisonnières, les premier et quatrième trimestres comptant les volumes d'énergie éolienne les plus importants et les deuxième et troisième trimestres comptant les volumes d'énergie hydroélectrique les plus importants. Comme l'énergie éolienne constitue la majeure partie de notre portefeuille d'énergie renouvelable, des produits des activités ordinaires et des résultats plus élevés sont attendus aux premier et quatrième trimestres.

Les variations et les événements suivants ont eu une incidence sur le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires au cours des huit trimestres précédents :

- Produits des activités ordinaires liés à la vente de crédits compensatoires de carbone et de crédits de rendement en matière d'émissions de l'Alberta à TransAlta aux premier, deuxième et quatrième trimestres de 2022, ainsi qu'aux troisième et quatrième trimestres de 2021
- Dommages-intérêts prédéterminés liés à la disponibilité des éoliennes au parc éolien Windrise au premier trimestre de 2023 et aux premier, deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2022
- Comptabilisation d'une indemnité d'assurance au deuxième trimestre de 2022 liée à la défaillance de l'une des tours du parc éolien de Kent Hills
- Acquisition d'une participation financière dans les parcs solaires en Caroline du Nord au quatrième trimestre de 2021
- Mise en service du parc éolien Windrise au quatrième trimestre de 2021

- Interruption prolongée aux unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills qui s'est poursuivie du quatrième trimestre de 2021 au premier trimestre de 2023, et qui devrait se poursuivre jusqu'au troisième trimestre de 2023
- Incidence sur l'amortissement au quatrième trimestre de 2021 en raison de l'accélération de l'amortissement des fondations aux unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills
- Répercussions des reprises de dépréciation d'actifs comptabilisées au premier trimestre de 2023 et de la dépréciation d'actifs comptabilisée aux deuxième et troisième trimestres de 2022 et aux troisième et quatrième trimestres de 2021
- Interruptions non planifiées à la centrale de cogénération de Sarnia au deuxième trimestre de 2021
- Acquisition d'une participation financière dans le parc éolien Skookumchuck et dans la centrale de cogénération Ada le 1<sup>er</sup> avril 2021

Le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires tient également compte de diverses incidences liées à nos placements dans des participations financières au moyen des instruments financiers comme suit :

- Les dividendes ou le remboursement de capital peuvent varier chaque trimestre en fonction des résultats avant impôts tirés de nos placements dans des participations financières.
- La fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar américain entraîne des profits et des pertes de change sur les billets à ordre libellés en dollars américains. Ces derniers ont été remboursés en totalité au quatrième trimestre de 2021, ce qui avait entraîné la comptabilisation de pertes de change à ce moment.
- La fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar australien entraîne des profits et des pertes de change sur l'emprunt à vue de TEA libellé en dollars australiens, lequel a été remboursé en totalité au quatrième trimestre de 2022.

## Mesures conformes aux IFRS additionnelles

Une mesure conforme aux IFRS additionnelle est un poste, une rubrique ou un total partiel qui facilite la compréhension des états financiers, mais qui ne constitue pas une exigence minimale selon les IFRS, ou une mesure financière qui facilite la compréhension des états financiers, mais qui n'est pas autrement présentée dans ces derniers. Nous avons ajouté les postes intitulés «Marge brute» et «Résultats d'exploitation» à nos comptes de résultat consolidés résumés. La présentation de ces postes fournit à la direction et aux investisseurs une mesure du rendement d'exploitation qui est facilement comparable d'une période à l'autre.

## Mesures non conformes aux IFRS

Nous évaluons le rendement selon diverses mesures afin d'aider la direction et les investisseurs à comprendre notre situation financière et nos résultats financiers. Certaines des mesures qui sont analysées dans le présent rapport de gestion ne sont pas définies selon les normes IFRS et, par conséquent, ne doivent pas être considérées isolément, comme des mesures de remplacement ou comme des mesures plus significatives que les mesures établies conformément aux IFRS aux fins de l'évaluation de notre rendement financier ou de notre situation de trésorerie. Ces mesures n'ont pas de signification normalisée en vertu des IFRS et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Les principales mesures non conformes aux IFRS de la société sont le BAIIA ajusté, les flux de trésorerie disponibles et les liquidités disponibles à des fins de distribution.

## BAlIA ajusté

Le BAlIA ajusté est, pour la direction, une mesure importante étant donné qu'il correspond à la rentabilité de nos principales activités. Les intérêts, les impôts et l'amortissement ne font pas partie de cette mesure puisque les écarts dans le traitement comptable pourraient fausser les résultats de nos principales activités. Nous présentons le BAlIA ajusté et des informations opérationnelles sur les actifs dans lesquels nous détenons une participation financière pour permettre aux lecteurs de mieux comprendre et d'évaluer les inducteurs de ces actifs. Puisque les participations financières sont conçues pour fournir des rendements à la société comme si elle détenait les actifs, la présentation des informations opérationnelles et du BAlIA ajusté donne aux lecteurs une image plus complète qui leur permet de comprendre la nature sous-jacente des placements et des flux de trésorerie en découlant qui auraient été autrement présentés comme des produits financiers tirés des placements.

Le BAlIA ajusté correspond à notre BAlIA comme présenté ajusté pour exclure l'incidence des profits ou pertes latents liés à la réévaluation à la valeur de marché, de la dépréciation d'actifs et des reprises de dépréciation d'actifs, et de certains recouvrements d'assurance, majoré du BAlIA ajusté des centrales dans lesquelles nous détenons une participation financière, qui correspond à leur BAlIA comme présenté ajusté pour tenir compte :

- 1) des produits tirés des contrats de location-financement et de la variation du montant des créances au titre des contrats de location-financement;
- 2) des frais de gestion fixés par contrat;
- 3) de l'intérêt perçu sur le paiement anticipé de certains coûts de transport;
- 4) de l'incidence des profits et pertes latents liés à la réévaluation à la valeur de marché;
- 5) de certains recouvrements d'assurance; et
- 6) de la dépréciation d'actifs et des reprises de dépréciation d'actifs.

## Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles représentent le montant des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et les placements dans des filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons une participation financière pouvant servir à investir dans des initiatives de croissance, à effectuer les remboursements du principal prévus sur la dette, à rembourser la dette à l'échéance, à verser des dividendes sur les actions ordinaires ou à racheter des actions ordinaires. Les variations du fonds de roulement sont exclues afin de ne pas fausser le montant des flux de trésorerie disponibles en introduisant des variations que nous jugeons temporaires, notamment l'incidence des facteurs saisonniers et le calendrier des encaissements et des décaissements.

Les flux de trésorerie disponibles sont calculés comme étant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement, diminués des dépenses d'investissement de maintien, des distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle de filiales, des produits financiers tirés des participations financières et des remboursements de principal sur les obligations locatives, majorés des flux de trésorerie disponibles des actifs détenus au moyen de participations financières, lesquels sont calculés comme étant le BAlIA ajusté tiré des participations financières diminués des charges d'intérêts, des dépenses d'investissement de maintien, de la charge d'impôt exigible, des remboursements de principal des obligations locatives et des ajustements liés au fonds de roulement et au calendrier. Les flux de trésorerie disponibles par action sont calculés en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

### Liquidités disponibles à des fins de distribution

Les liquidités disponibles à des fins de distribution peuvent fournir des indications sur les liquidités qui pourront être versées aux actionnaires ordinaires de la société. Les liquidités disponibles à des fins de distribution sont calculées comme étant les flux de trésorerie disponibles diminués des distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux et des remboursements prévus du principal de la dette amortissable.

La présentation des flux de trésorerie disponibles et des liquidités disponibles à des fins de distribution permet aux lecteurs d'évaluer nos flux de trésorerie par rapport aux périodes précédentes. Se reporter à la rubrique «Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour plus de précisions.

## Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS

### Rapprochement du BAIIA ajusté avec le résultat avant impôts sur le résultat

Trois mois clos le 31 mars 2023	Actifs détenus				Participations financières			Total	Placements dans des participations financières et ajustements	Selon les IFRS
	Énergie éolienne – Canada	Énergie hydro- électrique – Canada	Gaz – Canada	Siège social	Énergie éolienne et solaire – États-Unis	Gaz – États-Unis	Gaz – Australie			
Produits des activités ordinaires <sup>1</sup>	63	3	53	—	33	6	44	202	(83)	119
Combustible, redevances et autres coûts <sup>2</sup>	3	1	23	—	1	4	1	33	(6)	27
Marge brute	<b>60</b>	<b>2</b>	<b>30</b>	<b>—</b>	<b>32</b>	<b>2</b>	<b>43</b>	<b>169</b>	<b>(77)</b>	<b>92</b>
Charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration <sup>3</sup>	11	2	8	6	4	1	8	40	(13)	27
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	2	1	—	—	1	—	—	4	(1)	3
Autres produits d'exploitation, montant net	(3)	—	—	—	—	—	—	(3)	—	(3)
BAIIA ajusté <sup>4</sup>	<b>50</b>	<b>(1)</b>	<b>22</b>	<b>(6)</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>35</b>	<b>128</b>		
Amortissement										(34)
Reprises de dépréciation d'actifs										10
Produits financiers liés aux filiales de TransAlta										23
Produits d'intérêts										1
Charges d'intérêts										(12)
Résultat avant impôts sur le résultat										53

1) Le BAIIA ajusté exclut l'incidence des profits ou pertes latents liés à la réévaluation à la valeur de marché. Les montants liés aux participations financières incluent les produits tirés des contrats de location-financement ajustés pour tenir compte de la variation du montant des créances au titre des contrats de location-financement.

2) Les montants liés aux participations financières incluent les produits d'intérêts sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.

3) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

4) Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS et n'a pas de signification normalisée selon les IFRS. Se reporter aux rubriques «Mesures conformes aux IFRS additionnelles» et «Mesures non conformes aux IFRS» pour plus de précisions.

Trois mois clos le 31 mars 2022	Actifs détenus				Participations financières			Placements dans des participations financières et ajustements		
	Énergie éolienne – Canada	Énergie hydro-électrique – Canada	Gaz – Canada	Siège social	Énergie éolienne et solaire – États-Unis	Gaz – États-Unis	Gaz – Australie	Total		Selon les IFRS
Produits des activités ordinaires <sup>1</sup>	70	4	69	—	31	6	43	223	(80)	<b>143</b>
Combustible, redevances et autres coûts <sup>2</sup>	4	1	40	—	1	3	2	51	(6)	45
Marge brute	66	3	29	—	30	3	41	172	(74)	98
Charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration <sup>3</sup>	9	2	8	6	4	1	7	37	(12)	25
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	1	—	1	—	1	—	—	3	(1)	2
Autres produits d'exploitation, montant net	(7)	—	—	—	—	—	—	(7)	—	(7)
BAIIA ajusté <sup>4</sup>	63	1	20	(6)	25	2	34	139		
Amortissement										(37)
Produits financiers liés aux filiales de TransAlta										19
Produits d'intérêts										1
Charges d'intérêts										(13)
Profit de change										1
Résultat avant impôts sur le résultat										49

- 1) Le BAIIA ajusté exclut l'incidence des profits ou pertes latents liés à la réévaluation à la valeur de marché. Les montants liés aux participations financières incluent les produits tirés des contrats de location-financement ajustés pour tenir compte de la variation du montant des créances au titre des contrats de location-financement.
- 2) Les montants liés aux participations financières incluent les produits d'intérêts sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.
- 3) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.
- 4) Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS et n'a pas de signification normalisée selon les IFRS. Se reporter aux rubriques «Mesures conformes aux IFRS additionnelles» et «Mesures non conformes aux IFRS» pour plus de précisions.

## Rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comme présentés avec les flux de trésorerie disponibles et les liquidités disponibles à des fins de distribution

Trois mois clos les 31 mars	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	67	103
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation	2	(17)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant variations des éléments du fonds de roulement</b>	<b>69</b>	<b>86</b>
Ajustements :		
Dépenses d'investissement de maintien – actifs détenus	(3)	(4)
Produits financiers – participations financières <sup>1</sup>	(23)	(19)
Flux de trésorerie disponibles – participations financières <sup>1</sup>	50	45
<b>Flux de trésorerie disponibles<sup>2</sup></b>	<b>93</b>	<b>108</b>
Déduire :		
Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux	(11)	(10)
Remboursements de principal de la dette amortissable <sup>3</sup>	(11)	(8)
<b>Liquidités disponibles à des fins de distribution<sup>2</sup></b>	<b>71</b>	<b>90</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (en millions)	267	267
<b>Flux de trésorerie disponibles par action<sup>2</sup></b>	<b>0,35</b>	<b>0,40</b>
<b>Liquidités disponibles à des fins de distribution par action<sup>2</sup></b>	<b>0,27</b>	<b>0,34</b>

- 1) Se reporter au tableau «Rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des produits financiers liés aux filiales de TransAlta» présenté ci-après dans le présent rapport de gestion.
- 2) Ces éléments ne sont pas définis et n'ont pas de signification normalisée selon les IFRS. Se reporter aux rubriques «Mesures conformes aux IFRS additionnelles» et «Mesures non conformes aux IFRS» pour plus de précisions.
- 3) Incluent les actifs détenus et les participations financières.

## Rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des produits financiers liés aux filiales de TransAlta

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les produits financiers comptabilisés sur les actifs dans lesquels nous détenons une participation financière et les flux de trésorerie disponibles liés à ces actifs.

Trois mois clos les 31 mars	2023	2022
<b>Produits financiers liés aux filiales de TransAlta</b>	<b>23</b>	<b>19</b>
Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux	11	10
Remboursements de principal de la dette amortissable	5	5
Remboursement de capital	15	18
Incidence des variations du fonds de roulement et du calendrier	(4)	(7)
<b>Flux de trésorerie disponibles – participations financières<sup>1</sup></b>	<b>50</b>	<b>45</b>

- 1) Cet élément n'est pas défini et n'a pas de signification normalisée selon les IFRS. Se reporter aux rubriques «Mesures conformes aux IFRS additionnelles» et «Mesures non conformes aux IFRS» pour plus de précisions.

## Rapprochement du BAIIA ajusté avec les flux de trésorerie disponibles et les liquidités disponibles à des fins de distribution

Trois mois clos le 31 mars 2023	Actifs détenus				Participations financières			Total
	Énergie éolienne – Canada	Énergie hydro- électrique – Canada	Gaz – Canada	Siège social	Énergie éolienne et solaire – États- Unis	Gaz – États- Unis	Gaz – Australie	
<b>BAIIA ajusté<sup>1</sup></b>	<b>50</b>	<b>(1)</b>	<b>22</b>	<b>(6)</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>35</b>	<b>128</b>
Provisions et passifs sur contrat	(1)	—	—	—	—	—	—	(1)
Charges d'intérêts	—	—	—	(9)	(1)	—	(7)	(17)
Charge d'impôt exigible	(8)	(2)	—	—	—	—	(6)	(16)
Dépenses d'investissement de maintien	(2)	—	(1)	—	—	—	(2)	(5)
Produits d'intérêts	—	—	—	1	—	—	3	4
<b>Flux de trésorerie disponibles<sup>2</sup></b>	<b>39</b>	<b>(3)</b>	<b>21</b>	<b>(14)</b>	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>23</b>	<b>93</b>
Déduire :								
Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux	—	—	—	—	(11)	—	—	(11)
Remboursements de principal de la dette amortissable	(6)	—	—	—	—	—	(5)	(11)
<b>Liquidités disponibles à des fins de distribution<sup>2</sup></b>	<b>33</b>	<b>(3)</b>	<b>21</b>	<b>(14)</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>18</b>	<b>71</b>

1) Le BAIIA ajusté est défini aux rubriques «Mesures conformes aux IFRS additionnelles» et «Mesures non conformes aux IFRS» et fait l'objet d'un rapprochement avec le résultat avant impôts sur le résultat ci-dessus.

2) Les flux de trésorerie disponibles et les liquidités disponibles à des fins de distribution sont définis aux rubriques «Mesures conformes aux IFRS additionnelles» et «Mesures non conformes aux IFRS» et font l'objet d'un rapprochement avec les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ci-dessus.



Trois mois clos le 31 mars 2022	Actifs détenus				Participations financières			Total
	Énergie éolienne – Canada	Énergie hydro- électrique – Canada	Gaz – Canada	Siège social	Énergie éolienne et solaire – États- Unis	Gaz – États- Unis	Gaz – Australie	
BAlIA ajusté <sup>1</sup>	63	1	20	(6)	25	2	34	139
Provisions et passifs sur contrat	(1)	—	—	—	—	—	—	(1)
Charges d'intérêts	—	—	—	(11)	—	—	(6)	(17)
Charge d'impôt exigible	—	—	—	—	(1)	—	(5)	(6)
Dépenses d'investissement de maintien	(3)	—	(1)	—	(1)	—	(3)	(8)
Produits d'intérêts	—	—	—	1	—	—	—	1
Flux de trésorerie disponibles <sup>2</sup>	59	1	19	(16)	23	2	20	108
Déduire :								
Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux	—	—	—	—	(10)	—	—	(10)
Remboursements de principal de la dette amortissable	(3)	—	—	—	—	—	(5)	(8)
Liquidités disponibles à des fins de distribution <sup>2</sup>	56	1	19	(16)	13	2	15	90

1) Le BAIIA ajusté est défini aux rubriques «Mesures conformes aux IFRS additionnelles» et «Mesures non conformes aux IFRS» et fait l'objet d'un rapprochement avec le résultat avant impôts sur le résultat ci-dessus.

2) Les flux de trésorerie disponibles et les liquidités disponibles à des fins de distribution sont définis aux rubriques «Mesures conformes aux IFRS additionnelles» et «Mesures non conformes aux IFRS» et font l'objet d'un rapprochement avec les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ci-dessus.

## Situation de trésorerie et sources de financement

Le risque de liquidité découle de notre capacité à combler nos besoins généraux de financement pour gérer les actifs, les passifs et la structure du capital de la société, et mener des activités de couverture. Nous gérons le risque de liquidité en maintenant suffisamment de ressources financières liquides pour financer les obligations lorsqu'elles deviennent exigibles, et ce, de la façon la plus rentable qui soit. Se reporter à la rubrique «Gestion du risque – Facteurs de risque – Risque de liquidité» de notre rapport de gestion annuel de 2022.

Nous cherchons à maintenir des liquidités disponibles adéquates qui nous permettent de financer les initiatives de croissance, les charges d'exploitation, les dépenses d'investissement, les distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle, les paiements des intérêts et du principal sur la dette et les dividendes. Les principales sources de liquidités comprennent les fonds provenant des activités d'exploitation, les marchés financiers et le financement tiré de notre facilité de crédit existante. La société est également tributaire de la croissance future pour soutenir les liquidités et maintenir le montant des liquidités disponibles à des fins de distribution.

## Situation financière

Le tableau suivant présente les variations importantes dans les états de la situation financière consolidés résumés du 31 décembre 2022 au 31 mars 2023 :

Aux	31 mars 2023	31 déc. 2022	Augmentation (diminution)	Principaux facteurs expliquant la variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	98	89	9	Augmentation attribuable au calendrier des encaissements et des décaissements.
Immobilisations corporelles, montant net	1 778	1 766	12	Augmentation attribuable aux dépenses liées à la réfection du parc éolien de Kent Hills, aux reprises de dépréciation d'actifs dans le secteur Énergie éolienne au Canada et à la révision de la provision pour frais de démantèlement en raison de la variation des taux d'actualisation, le tout en partie contrebalancé par l'amortissement.
Dettes fournisseurs et charges à payer	115	128	(13)	Diminution attribuable au calendrier des paiements et charges à payer.
Impôts sur le résultat à payer	9	1	8	Augmentation attribuable au fait que la société est devenue imposable au Canada.
Dettes à long terme (y compris la partie courante)	800	790	10	Augmentation attribuable à des emprunts effectués sur la facilité de crédit, partiellement contrebalancés par les remboursements prévus du principal de l'obligation du parc éolien de Kent Hills et de l'obligation verte du parc éolien
Provision pour frais de démantèlement et autres provisions (y compris la partie courante)	130	117	13	Augmentation attribuable à la diminution des taux d'actualisation et à la désactualisation.
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	1 748	1 756	(8)	Diminution attribuable aux dividendes, en partie contrebalancés par le résultat net et les autres éléments du résultat global découlant des variations favorables de la juste valeur.

## Dettes et obligations locatives

Au 31 mars 2023	Limite maximale des facilités	Utilisés		
		Lettres de crédit en cours <sup>1</sup>	Emprunts	Capacité disponible
Facilité de crédit consentie	700	101	48	551

1) Les lettres de crédit qui sont émises en vertu des facilités à vue sans engagement de 150 millions de dollars de la société sont soutenues et réduisent la capacité disponible sur la facilité de crédit consortiale.

Au 31 mars 2023, des emprunts de 48 millions de dollars (33 millions de dollars au 31 décembre 2022) avaient été effectués et des lettres de crédit de 3 millions de dollars (néant au 31 décembre 2022) avaient été émises sur la facilité de crédit consentie, qui vient à échéance le 30 juin 2026.

La société a conclu une facilité de lettres de crédit à vue sans engagement de 150 millions de dollars, en vertu de laquelle des lettres de crédit de 98 millions de dollars avaient été émises au 31 mars 2023 (98 millions de dollars au 31 décembre 2022).

La dette et les obligations locatives totalisaient 800 millions de dollars au 31 mars 2023, comparativement à 790 millions de dollars au 31 décembre 2022. La hausse de la dette est attribuable à des emprunts supplémentaires effectués sur la facilité de crédit, contrebalancés par les remboursements prévus du principal de l'obligation du parc éolien de Kent Hills et de l'obligation verte du parc éolien Windrise.

Nous sommes assujettis aux clauses restrictives positives et négatives habituelles liées à la dette et nous les respectons toutes.

Les obligations des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe, de la centrale de Pingston, du parc éolien de New Richmond et du parc éolien de Kent Hills ainsi que l'obligation verte du parc éolien Windrise sont assujetties aux conditions financières habituelles et aux clauses restrictives qui peuvent limiter la capacité de la société d'accéder aux fonds générés par les activités des centrales. Si certains tests de distribution, effectués généralement une fois par trimestre, sont réussis, les fonds peuvent être distribués par les filiales à leur société mère respective. Ces conditions comprennent l'atteinte d'un ratio de couverture du service de la dette avant la distribution, lequel a été atteint par ces entités au premier trimestre de 2023, à l'exception de Kent Hills Wind LP. Les fonds détenus dans ces entités ne seront pas distribués avant le calcul du prochain ratio de couverture du service de la dette au deuxième trimestre de 2023. Au 31 mars 2023, un montant en trésorerie de 28 millions de dollars était assujetti à ces restrictions financières (24 millions de dollars au 31 décembre 2022).

Conformément à l'acte de fiducie complémentaire, Kent Hills Wind LP ne peut verser de distributions à ses partenaires tant que les travaux de remplacement des fondations ne seront pas terminés. Un compte de réserve pour le remplacement des fondations a été créé conformément à l'acte de fiducie complémentaire visant les obligations du parc éolien de Kent Hills, les fonds du compte servant à payer les coûts de remplacement des fondations. Le compte est financé chaque trimestre, la dernière obligation de financement prévue ayant été reçue le 31 mars 2023. Le solde du compte s'élevait à 64 millions de dollars au 31 mars 2023 (65 millions de dollars au 31 décembre 2022). Se reporter à la rubrique «Perspectives pour 2023» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements sur le projet de réfection du parc éolien de Kent Hills.

Aux 31 mars 2023 et 31 décembre 2022, la société ne détenait pas de liquidités soumises à restrictions.

### Capital social

Au 31 mars 2023, nous avons environ 266,9 millions d'actions ordinaires émises et en circulation (266,9 millions au 31 décembre 2022). Au 4 mai 2023, aucun changement n'avait été apporté au nombre d'actions ordinaires émises et en circulation.

### Engagements

Se reporter à la rubrique «Situation de trésorerie et sources de financement» du rapport annuel de 2022 pour obtenir la liste complète des engagements que nous avons conclus directement ou au moyen de nos participations dans des entreprises communes et indirectement au moyen de participations financières. Au 31 mars 2023, la société n'avait pas conclu d'engagements contractuels importants supplémentaires.

### Éventualités

Dans le cours normal des affaires, la société peut être partie à des litiges, à des procédures ou à des enquêtes réglementaires. Au 31 mars 2023, aucune éventualité significative n'était en cours à l'égard de la société, à l'exception de ce qui est mentionné à la rubrique «Perspectives pour 2023» du présent rapport de gestion.

## Flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les variations dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés résumés pour la période de trois mois close le 31 mars 2023 comparativement à ceux de la période de trois mois close le 31 mars 2022 :

Trois mois clos les 31 mars	2023	2022	Augmentation (diminution)	Principaux facteurs expliquant la variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	89	244	(155)	
Flux de trésorerie liés aux :				
Activités d'exploitation	67	103	(36)	Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont diminué en raison d'une baisse des produits des activités ordinaires attribuable à la baisse de la production dans le secteur Énergie éolienne au Canada, de l'augmentation de la charge d'impôt exigible et des variations défavorables des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation, partiellement contrebalancées par l'augmentation des produits financiers liés aux filiales de TransAlta.
Activités d'investissement	(4)	3	(7)	Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont diminué en raison d'une hausse des dépenses liées au projet de réfection du parc éolien de Kent Hills et d'une diminution du remboursement de capital sur les placements dans des filiales de TransAlta, partiellement contrebalancées par une hausse des encaissements au titre du prêt à recevoir et des variations favorables des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'investissement.
Activités de financement	(54)	(72)	18	Les flux de trésorerie liés aux activités de financement ont augmenté en raison d'une hausse des emprunts sur la facilité de crédit et de l'absence de remboursements de l'emprunt à vue de TEA au cours du trimestre, partiellement contrebalancées par une augmentation des remboursements prévus de la dette à long terme.
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	98	278	(180)	

## Instruments financiers

Se reporter à la note 13 de nos plus récents états financiers consolidés annuels audités et à la note 7 de nos états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités pour la période de trois mois close le 31 mars 2023 pour plus de précisions sur les instruments financiers.

Notre profil de gestion du risque et nos politiques à cet égard ont peu changé depuis le 31 décembre 2022.

Au 31 mars 2023, les instruments financiers de niveau II se composaient de passifs nets de gestion du risque dont la valeur comptable s'élevait à 1 million de dollars (2 millions de dollars au 31 décembre 2022).

Au 31 mars 2023, les instruments financiers de niveau III étaient composés d'actifs financiers, les placements dans des participations financières, dont la valeur comptable s'élevait à 1 032 millions de dollars (1 037 millions de dollars au 31 décembre 2022).

La juste valeur des placements dans des participations financières au 31 mars 2023 a diminué de 5 millions de dollars par rapport à celle au 31 décembre 2022. Une diminution de 12 millions de dollars de la juste valeur est liée aux actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens et tient compte de l'amortissement trimestriel des flux de trésorerie restants et des incidences défavorables du change, partiellement contrebalancés par une diminution du taux d'actualisation et des modifications aux hypothèses relatives aux flux de trésorerie. Une augmentation de 22 millions de dollars de la juste valeur est liée aux actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions des centrales éoliennes et solaires aux États-Unis, ce qui s'explique principalement par une diminution des taux d'actualisation et des modifications favorables aux hypothèses relatives aux flux de trésorerie, en partie contrebalancées par l'amortissement trimestriel des flux de trésorerie restants. Le placement en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions des centrales éoliennes et solaires aux États-Unis a diminué en raison d'un remboursement de capital de 14 millions de dollars. La juste valeur des actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de la centrale au gaz aux États-Unis a diminué de 1 million de dollars.

Se reporter aux notes 5 et 7 des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités pour la période de trois mois close le 31 mars 2023 pour en savoir plus sur ces placements et ces évaluations de la juste valeur.

## Autres résultats consolidés

### Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global comprennent les variations de la juste valeur des placements dans des participations financières. Ces profits et pertes sont exclus des comptes de résultat consolidés résumés. Pour calculer la juste valeur de ces placements, nous utilisons des méthodes d'actualisation des flux de trésorerie fondées sur les flux de trésorerie futurs sous-jacents des activités connexes, faisons des estimations, et formulons des hypothèses qui peuvent changer d'une période à l'autre et qui ont souvent une incidence sur l'estimation de la juste valeur. Les fluctuations de la juste valeur d'une période à l'autre sont généralement attribuables aux variations des hypothèses relatives aux flux de trésorerie prospectifs, des taux d'actualisation et des taux de change.

Pour la période de trois mois close le 31 mars 2023, nous avons comptabilisé une augmentation de 10 millions de dollars de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global (diminution de 111 millions de dollars pour la période correspondante close le 31 mars 2022). Cette augmentation en 2023 est attribuable aux variations de la juste valeur des placements dans des participations financières. Se reporter à la rubrique « Instruments financiers » du présent rapport de gestion pour plus de précisions.

Se reporter à la note 5 des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités pour la période de trois mois close le 31 mars 2023 pour plus de précisions sur les placements dont les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

## Dépenses d'investissement de maintien

Nos dépenses d'investissement de maintien sont composées de dépenses d'investissement courantes liées au maintien de la capacité de production existante de nos centrales. Les montants des dépenses d'investissement de maintien au titre des actifs que nous détenons directement, de même qu'au titre des centrales dans lesquelles nous détenons des participations financières, sont présentés ci-après :

Trois mois clos les 31 mars							
	Énergie éolienne – Canada	Énergie hydro- électrique – Canada	Énergie éolienne et solaire – États- Unis <sup>1</sup>	Gaz – Canada	Gaz – États- Unis <sup>1</sup>	Gaz – Australie <sup>1</sup>	Total
<b>Total des dépenses d'investissement de maintien de 2023</b>	2	—	—	1	—	2	5
Total des dépenses d'investissement de maintien de 2022	3	—	1	1	—	3	8

1) Les centrales de TransAlta dans lesquelles nous détenons des participations financières engagent également des dépenses d'investissement de maintien. Bien que nous ne soyons pas tenus de financer ces dépenses, elles réduisent les produits financiers que nous tirons de ces placements.

Les dépenses d'investissement de maintien ont diminué par rapport à celles de 2022, en raison surtout d'une baisse des défaillances de composantes d'éoliennes et des travaux de remise en état dans les centrales éoliennes au Canada en 2023 et d'une diminution des travaux d'entretien d'envergure planifiés dans les centrales alimentées au gaz en Australie en 2023.

Les dépenses d'investissement liées à la réfection des fondations au parc éolien de Kent Hills n'ont pas été incluses dans les dépenses d'investissement de maintien étant donné leur nature exceptionnelle. Au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2023 et depuis le début du projet, les dépenses d'investissement liées à la réfection des fondations au parc éolien de Kent Hills ont été respectivement de 21 millions de dollars et 98 millions de dollars. Se reporter à la rubrique « Perspectives pour 2023 » du présent rapport de gestion pour plus de renseignements sur le projet de réfection du parc éolien de Kent Hills.

## Opérations et soldes avec les parties liées

### Opérations avec les parties liées

Les montants comptabilisés à l'égard des opérations avec TransAlta ou des filiales de TransAlta pour les périodes indiquées se présentent comme suit :

Trois mois clos les 31 mars	2023	2022
Produits tirés des CAÉ de TransAlta	12	13
Produits tirés des attributs environnementaux <sup>1</sup>	—	5
Produits financiers tirés des placements dans des filiales de TransAlta	23	19
Honoraires de remboursement de frais administratifs généraux	5	5
Achats de gaz naturel	2	8
Profit sur cessions de swaps sur l'électricité (financier)	—	(1)
Charge d'intérêts sur l'emprunt à vue de TEA	—	2
Frais d'optimisation des actifs <sup>2</sup>	1	1

- 1) La valeur des attributs environnementaux a été établie selon l'information du marché pour des instruments similaires, y compris les transactions conclues avec des tiers.
- 2) Une filiale de TransAlta fournit des services de gestion et d'optimisation des actifs à la centrale de cogénération de Sarnia de la société. La centrale de cogénération de Sarnia paie des frais fixes d'environ 0,125 million de dollars par trimestre, en plus des frais variables de 1,6 % de sa marge brute.

### Soldes avec les parties liées

Les soldes avec les parties liées, TransAlta ou des filiales de TransAlta, comprennent ce qui suit :

Aux	31 mars 2023	31 déc. 2022
Créances clients et autres débiteurs	34	38
Créances au titre des contrats de location-financement <sup>1</sup>	7	7
Frais de gestion payés d'avance à long terme	2	2
Placements dans des filiales de TransAlta	1 032	1 037
Dettes fournisseurs et charges à payer	20	20
Dividendes à verser	38	38
Garanties offertes par TransAlta au nom de la société I) <sup>2</sup>	416	416
Garantie d'indemnisation offerte par la société à TransAlta II) <sup>2</sup>	493	497

- 1) Les créances au titre des contrats de location-financement se rapportent à la centrale de stockage d'énergie éolienne par batteries WindCharger de 10 MW.
- 2) Non comptabilisées comme un passif financier dans les états de la situation financière consolidés résumés.

L'emprunt à vue de TEA a été remboursé le 26 octobre 2022, et la société a conclu une entente exigeant que TEA détienne les fonds dans un compte bancaire distinct et les utilise selon les instructions de la société aux fins du financement des apports requis de la société pour les projets de croissance australiens auxquels elle a choisi de participer. Au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2023, la société a engagé un montant de 32 millions de dollars en dépenses axées sur la croissance. Au 31 mars 2023, le solde disponible pour le financement de projets de croissance futurs était de 115 millions de dollars. Se reporter à la rubrique « Perspectives pour 2023 » du présent rapport de gestion pour plus de renseignements sur les projets de croissance.

## I. Garanties

Si la société ne respecte pas les dispositions des contrats connexes, la contrepartie peut présenter une réclamation de paiement de TransAlta.

## II. Garantie d'indemnisation

Dans le cadre de l'acquisition d'une participation financière dans les actifs australiens, nous avons conclu une entente de garantie et d'indemnisation en faveur de TransAlta liée à certaines garanties offertes par cette dernière à des tiers à l'égard de certaines obligations de TEA (les «garanties de TEA»). Nous avons convenu d'indemniser TransAlta à l'égard des réclamations, poursuites, instances, obligations, pertes, frais ou dépenses engagés ou dommages subis par cette dernière relativement aux garanties de TEA et de rembourser à TransAlta la totalité de tout montant versé par elle aux termes des garanties de TEA à l'égard de poursuites, omissions, événements ou circonstances survenus depuis le 7 mai 2015. À titre de contrepartie pour l'indemnisation fournie, TransAlta est tenue de nous verser le montant en dollars canadiens des frais au titre du garant qu'elle a reçus de TEA à l'égard de toutes les garanties de TEA.

## Méthodes comptables significatives et estimations comptables critiques

La préparation des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités exige de la direction qu'elle exerce son jugement, fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs, des passifs, des produits et des charges, et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels de la période. Ces estimations sont assujetties à une part d'incertitude. Les éléments qui suivent constituent des jugements exercés et des changements importants apportés aux estimations au cours du trimestre :

### I. Jugement – Dividendes considérés comme un revenu ou comme un remboursement de capital

Pour les périodes de trois mois closes les 31 mars 2023 et 2022, la société a déterminé qu'une partie des dividendes sur les actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions des centrales éoliennes et solaires aux États-Unis et sur les actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de la centrale au gaz aux États-Unis constituait un remboursement de capital. Pour la période de trois mois close le 31 mars 2023, les distributions considérées comme un remboursement de capital se sont élevées à 15 millions de dollars (18 millions de dollars pour la période correspondante close le 31 mars 2022).

### II. Provision pour frais de démantèlement

La société comptabilise une provision au titre des obligations de démantèlement. La provision initiale pour frais de démantèlement et ses variations subséquentes sont déterminées selon la meilleure estimation de la société des dépenses au comptant requises, ajustées pour tenir compte des risques et des incertitudes inhérents au calendrier et au montant du règlement. Au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2023, la provision au titre des obligations de démantèlement a augmenté de 9 millions de dollars en raison d'une baisse des taux d'actualisation, en grande partie attribuable aux diminutions des taux de référence du marché.

### III. Reprises de dépréciation des immobilisations corporelles

Chaque date de présentation de l'information financière, la société évalue s'il existe un signe qu'une perte de valeur existe ou qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement n'existe plus ou a diminué. Il y a une dépréciation lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, soit la juste valeur diminuée des coûts de la sortie ou la valeur d'utilité, selon le montant le plus élevé. Une dépréciation comptabilisée au cours d'une période antérieure est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif.



Au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2023, la société a comptabilisé des reprises de dépréciation d'actifs de 10 millions de dollars à l'égard des centrales éoliennes au Canada, en raison de la mise à jour des prévisions relatives aux prix en Ontario qui a eu une incidence favorable sur les flux de trésorerie futurs estimatifs.

## Modifications comptables

### Modifications comptables de la période considérée

#### Modifications à l'IAS 12 ayant trait à l'impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction

Le 7 mai 2021, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 12 intitulées *Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction*. Les modifications précisent que l'exception prévue par l'IAS 12 en ce qui a trait à la comptabilisation initiale ne s'applique pas aux transactions comme les contrats de location et les obligations de démantèlement. Ces transactions donnent lieu à des montants égaux de différences temporaires compensatoires au titre desquelles un impôt différé doit être comptabilisé.

Ces modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et ont été adoptées par la société à cette date. Les méthodes comptables de la société sont conformes aux modifications et aucune incidence financière n'a découlé de leur application.

### Modifications comptables futures

Se reporter à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de 2022 pour plus de précisions sur les méthodes comptables futures ayant une incidence sur la société. Pour la période de trois mois close le 31 mars 2023, aucune modification supplémentaire aux méthodes comptables futures ayant une incidence sur la société n'a été relevée.

## Stratégie et capacité de produire des résultats

### Stratégie

Depuis son premier appel public à l'épargne en 2013, TransAlta Renewables a créé de la valeur pour les actionnaires en mettant l'accent sur la possession et l'acquisition de projets d'énergie renouvelable et de projets gaziers visés par des contrats d'achat d'électricité à long terme qui génèrent des flux de trésorerie. Fidèle à cet objectif, la société se concentre sur le versement d'un montant important de ses liquidités disponibles à des fins de distribution sous forme de dividendes.

De nombreux changements sont survenus dans le contexte concurrentiel de la société, notamment la hausse des taux d'intérêt. En outre, le financement de la société est limité en raison de l'affectation de la majeure partie des liquidités disponibles à des fins de distribution aux dividendes, ce qui limite le montant de capital pouvant être affecté à des possibilités de croissance. La société se concentre sur la réalisation de sa croissance progressive grâce à l'expansion des actifs existants, notamment par l'exercice de son droit de première offre auprès de TransAlta à l'égard des actifs australiens et, éventuellement, par des cessions d'actifs par TransAlta qui pourraient compenser en partie les effets de l'horizon fiscal de la société. En l'absence de croissance, les liquidités disponibles à des fins de distribution de la société risquent de diminuer après les trois prochains trimestres, en raison de la hausse des impôts au comptant à payer et de la baisse des produits des activités ordinaires tirés du CAÉ de Southern Cross.

## Croissance

En vertu de la convention de gouvernance et de coopération entre la société et TransAlta, TransAlta constitue la structure principale par l'entremise de laquelle nous ferons l'acquisition de projets d'énergie renouvelable ou les mettrons en valeur. Se reporter à la rubrique «Opérations et soldes avec les parties liées» de notre rapport de gestion annuel de 2022 pour plus de précisions.

Les possibilités de croissance de la société sont axées sur l'expansion en interne de ses actifs existants suivant l'exercice de ses droits de première offre auprès de TransAlta et, éventuellement, des cessions d'actifs par TransAlta qui pourraient compenser en partie les effets de l'horizon fiscal de la société.

## Projets en construction

La société a exercé son option lui permettant d'acquérir une participation financière dans les projets suivants, qui sont actuellement en construction par TransAlta.

Projet	Type	Région	MW	Total du projet (en millions)		Dépenses engagées à ce jour	Date d'achèvement prévue <sup>1</sup>	Durée du CAÉ	BAIIA annuel moyen <sup>2</sup>	État
				Dépenses estimées						
<b>Australie</b>										
Énergie solaire dans le nord de la région de Goldfields	Énergie solaire hybride	WA	48	69 \$ AU — 73 \$ AU	63 \$ AU	S1 2023	16	9 \$ AU – 10 \$ AU	<ul style="list-style-type: none"> <li>Livraisons de gros matériel terminées</li> <li>Installation de panneaux solaires terminée</li> <li>Projet en voie d'être achevé au premier semestre de 2023</li> </ul>	
Projet d'expansion de 132 kV à Mount Keith	Transport	WA	s. o.	50 \$ AU — 53 \$ AU	25 \$ AU	S2 2023	15	6 \$ AU – 7 \$ AU	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrat d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction conclu</li> <li>Activités de construction amorcées</li> <li>Projet en voie d'être achevé dans les délais</li> </ul>	
<b>Total<sup>3</sup></b>			<b>48</b>	<b>111 \$ — 117 \$</b>	<b>81 \$</b>			<b>14 \$ – 16 \$</b>		

1) S1 ou S2 est défini comme le premier ou le second semestre de l'exercice.

2) Cet élément n'est pas défini et n'a pas de signification normalisée selon les IFRS, et est de nature prospective. Se reporter aux rubriques «Mesures conformes aux IFRS additionnelles» et «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour plus de précisions.

3) Le total des dépenses prévues et le BAIIA annuel moyen ont été convertis selon le taux de change à terme du dollar canadien pour 2023. Le total des dépenses engagées à ce jour a été converti selon le taux de change en vigueur du dollar canadien au moment où la dépense a été engagée.

## Projets à un stade de développement avancé

Le tableau ci-après présente les projets de croissance futurs potentiels qui en sont actuellement à un stade de développement avancé à TransAlta. La société n'a pas encore exercé son option lui permettant d'acquérir une participation financière dans ces projets d'expansion de la capacité, pour lesquels elle détient un droit de premier refus.

Projet	Type	Région	Date d'achèvement prévue	MW	Dépenses estimées	BAIIA annuel moyen <sup>1</sup>
Projet d'expansion visant la capacité de	Gaz	Australie-Occidentale	2025	94	180 \$ AU – 200 \$ AU	24 \$ AU – 28 \$ AU
Expansion du réseau de transport en Australie	Transport	Australie-Occidentale	2024	s. o.	70 \$ AU – 75 \$ AU	7 \$ AU – 8 \$ AU
<b>Total (MW et \$)<sup>2</sup></b>				<b>94</b>	<b>228 \$ – 250 \$</b>	<b>28 \$ – 33 \$</b>

1) Cet élément n'est pas défini et n'a pas de signification normalisée selon les IFRS, et est de nature prospective. Se reporter aux rubriques « Mesures conformes aux IFRS additionnelles » et « Mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion pour plus de précisions.

2) Le total des dépenses prévues et le BAIIA annuel moyen ont été ajustés selon le taux de change à terme du dollar canadien pour 2023.

## Projets aux premiers stades de développement

Le tableau ci-après présente les projets de croissance futurs potentiels qui en sont actuellement aux premiers stades de développement à TransAlta. La société n'a pas encore exercé son option lui permettant d'acquérir une propriété directe de ces projets d'expansion de la capacité ou une participation financière dans ceux-ci.

Ces projets de TransAlta en sont aux premiers stades de développement et peuvent ou non se concrétiser. En règle générale, ces projets auront :

- recueilli des données météorologiques;
- commencé à obtenir le contrôle des terrains;
- entrepris des études environnementales;
- confirmé l'accès approprié au transport;
- amorcé les processus préliminaires d'obtention des permis et d'autres approbations réglementaires.

Projet	Type	Région	Date d'achèvement potentielle	MW
<b>Canada</b>				
Unité 1 de Willow Creek	Énergie éolienne	Alberta	2027	70
Unité 2 de Willow Creek	Énergie éolienne	Alberta	2027	70
Possibilité liée au stockage par batteries au Canada	Batteries	Nouveau-Brunswick	2025	10
<b>Total</b>				<b>150</b>
<b>États-Unis</b>				
Trapper Valley	Énergie éolienne	Wyoming	2028	225
Big Timber	Énergie éolienne	Pennsylvanie	2027	50
Autres projets éoliens potentiels	Énergie éolienne	Divers	À compter de 2027	40
<b>Total</b>				<b>315</b>
<b>Australie</b>				
Projets potentiels en Australie	Gaz, énergie solaire et énergie éolienne	Australie-Occidentale	À compter de 2025	170
Centrale solaire de South Hedland	Énergie solaire	Australie-Occidentale	2026	50
<b>Total</b>				<b>220</b>
<b>Canada, États-Unis et Australie</b>				<b>Total</b>
				<b>685</b>

## Perspectives pour 2023

Aucune modification n'a été apportée à nos prévisions à l'égard des principaux objectifs financiers pour 2023, lesquelles sont présentées dans le tableau suivant :

Mesure	Cible pour 2023	Résultats réels de 2022
BAIIA ajusté <sup>1</sup>	De 495 millions de dollars à 535 millions de dollars	487 millions de dollars
Flux de trésorerie disponibles <sup>1</sup>	De 340 millions de dollars à 380 millions de dollars	347 millions de dollars
Liquidités disponibles à des fins de distribution <sup>1</sup>	De 230 millions de dollars à 270 millions de dollars	243 millions de dollars

1) Ces éléments ne sont pas définis et n'ont pas de signification normalisée selon les IFRS. Se reporter à la rubrique «Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour plus de précisions, y compris, s'il y a lieu, les rapprochements avec les mesures établies selon les IFRS. Se reporter également aux rubriques «Mesures conformes aux IFRS additionnelles» et «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion.

Les objectifs et prévisions pour 2023 se fondent sur de nombreuses hypothèses, y compris les prévisions sur les prix de l'électricité et du gaz naturel. Toutefois, ils ne comprennent pas les effets des acquisitions futures potentielles ou des activités d'aménagement ni les incidences potentielles sur le marché et l'exploitation des interruptions non planifiées, y compris dans les centrales d'autres participants au sein du marché, et les effets connexes sur les prix du marché de l'électricité. Nos objectifs et prévisions doivent être lus avec la rubrique «Énoncés prospectifs» du présent rapport de gestion. Se reporter à la rubrique «Perspectives pour 2023» du rapport annuel de 2022 de la société pour plus de précisions sur les principales hypothèses.

## Activités d'exploitation

	Hypothèses
Fourchette de la production d'énergie renouvelable provenant des actifs de production éolienne, solaire et hydroélectrique, y compris les actifs détenus au moyen de participations financières	De 4 900 GWh à 5 400 GWh
Durée de vie contractuelle moyenne pondérée résiduelle des CAÉ	11 ans
Dépenses d'investissement de maintien	De 50 millions de dollars à 60 millions de dollars

## Coûts d'exploitation

Nous avons conclu des ententes de service à long terme avec des fournisseurs afin de stabiliser les charges au titre des activités d'exploitation et d'entretien. La majeure partie de notre production à partir du gaz est vendue dans le cadre de contrats prévoyant des dispositions de transfert au titre du combustible. Pour la production à partir du gaz naturel qui ne comporte aucune disposition de transfert des coûts, nous achetons du gaz naturel parallèlement à la production et pouvons également conclure des contrats de couverture à prix fixe, atténuant ainsi notre risque lié à la variation des prix.

## Réfection des unités du parc éolien de Kent Hills

À l'heure actuelle, les unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills ne sont pas en service en raison de la défaillance de la tour survenue en septembre 2021. Cet événement a réduit temporairement la capacité de production brute d'environ 150 MW, cette mise hors service permettant à la société de remplacer les fondations des 50 éoliennes des unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills. L'interruption prolongée devrait entraîner un manque à gagner sur les produits d'environ 3 millions de dollars par mois sur une base annualisée (dans la mesure où les 50 éoliennes des unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills sont hors service) selon l'historique de production d'énergie éolienne moyenne, et des produits devraient être générés à mesure que les éoliennes seront remises en service. Chaque éolienne des unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills sera remise en service dès que ses fondations auront été remplacées et que l'éolienne aura été réassemblée et testée.

La réfection des unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills est bien avancée. La totalité des tours ont été entièrement démontées, tandis que la démolition et le retrait des fondations sont en voie d'être achevés. La construction des nouvelles fondations va bon train, près des deux tiers des fondations ayant été mises en place. Le réassemblage des tours va également bon train : 13 éoliennes ont été réassemblées jusqu'à présent et les activités de mise en service connexes ont débuté. Nous continuons de viser une remise en service de la totalité des éoliennes au deuxième semestre de 2023. Les dépenses d'investissement sont maintenant estimées à environ 120 millions de dollars, ce qui comprend une indemnité d'assurance.

Au premier trimestre de 2023, la société a signifié et déposé un exposé de la demande devant la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick contre certains défendeurs qui, selon elle, sont responsables de la défaillance des fondations des éoliennes aux unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills ou y ont contribué. La demande vise l'obtention de dommages-intérêts pour compenser les pertes de profits, les coûts de remplacement et d'autres coûts liés aux travaux de restauration des unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills, déduction faite de tout recouvrement d'assurance. La capacité de la société à recouvrer quelque montant demeure incertaine pour le moment.

## Gestion du risque

Nos activités nous exposent à divers risques et incertitudes ayant trait, notamment, à la vive concurrence relativement aux occasions de croissance, à notre relation avec TransAlta, aux modifications de réglementation, aux facteurs liés à un marché en constante évolution, à l'accès aux marchés financiers, à la capacité de renouveler les contrats visant les actifs, aux liquidités, à la baisse des flux de trésorerie et aux dividendes. Se reporter aux rubriques «Gestion du risque» et «Contexte d'affaires» de notre rapport annuel de 2022 ainsi qu'à la rubrique «Facteurs de risque» de notre notice annuelle, tous deux pouvant être consultés électroniquement à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Notre profil de gestion du risque et nos politiques à cet égard ont peu changé depuis le 31 décembre 2022. Les facteurs ci-après peuvent contribuer à ces risques et incertitudes :

## Réglementation et législation environnementale

### Législation environnementale

Nous sommes soumis aux lois, réglementations et directives environnementales fédérales, provinciales, étatiques et locales concernant la production et le transport de l'énergie électrique et thermique. Nous demeurons engagés à nous conformer aux exigences législatives et réglementaires afin de réduire au minimum l'incidence de nos activités sur l'environnement. Nous collaborons avec les gouvernements et le public pour élaborer des cadres de travail appropriés pour protéger l'environnement et promouvoir le développement durable.

### Gouvernement du Canada

#### Plan climatique fédéral

En avril 2021, le gouvernement du Canada a annoncé une révision de la cible de réduction des gaz à effet de serre («GES») par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, la faisant passer de 40 % à 45 %.

En 2022, le ministère Environnement et Changement climatique Canada («ECCC») du gouvernement du Canada a publié le cadre proposé pour le *Règlement sur l'électricité propre* («REP») visant à rendre le secteur canadien de l'électricité carboneutre d'ici 2035. ECCC poursuit son travail sur cette proposition et prévoit maintenant publier un projet de règlement à la fin du deuxième trimestre de 2023.

Dans le budget fédéral de 2023, le gouvernement a annoncé des catégories de crédits d'impôt à l'investissement («CII») supplémentaires et d'autres détails visant à appuyer la transition vers la carboneutralité. Les CII devraient favoriser les investissements dans les technologies carboneutres dans le secteur de l'électricité.

### Tarifification fédérale du carbone relativement aux émissions de GES

Le 21 juin 2018, la loi fédérale canadienne intitulée *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* («LTPGES») est entrée en vigueur. En vertu de cette loi, le gouvernement fédéral a instauré un prix national sur les émissions de GES. Des modifications à l'annexe 4 de la LTPGES ont été apportées en octobre 2022. Ces modifications visaient à harmoniser la redevance pour émissions des installations avec la trajectoire de prix de la pollution par le carbone révisée du gouvernement, soit 65 \$ par tonne de CO<sub>2</sub> en 2023, avec des augmentations de 15 \$ par année pour atteindre 170 \$ par tonne d'ici 2030.

Le 12 avril 2023, le gouvernement fédéral a publié le *Règlement modifiant l'annexe 2 de la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre, modifiant le Règlement sur la redevance sur les combustibles et abrogeant le Règlement relatif à la partie 1 de la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* (Alberta), en vertu des articles 166 et 168 de la LTPGES. Le règlement modificatif ajoute un nouveau tableau à l'annexe 2 de la LTPGES qui spécifie les taux de la redevance sur les combustibles jusqu'en 2030. Ces taux tiennent compte de l'augmentation annuelle du prix de la pollution par le carbone de 15 \$ par tonne de 2023 à 2030 (de 65 \$ par tonne en 2023-2024 à 170 \$ par tonne en 2030-2031). Cette modification ne devrait pas avoir d'incidence directe sur la société en Ontario, puisqu'elle a obtenu un certificat d'exemption de la redevance sur les combustibles du fait qu'elle est assujettie au Programme des normes de rendement à l'égard des émissions. La société pourrait être touchée indirectement par une diminution des crédits d'émission pour les nouveaux projets d'énergie renouvelable en Alberta et par une augmentation de la demande visant les crédits d'émission des installations d'énergie renouvelable existantes de la société.

### Alberta

Le 19 avril 2023, le gouvernement de l'Alberta a publié le document *Emissions Reduction and Energy Development Plan*, dans lequel la province s'engage à réaliser son aspiration visant une économie carboneutre d'ici 2050. Le plan établit l'approche de l'Alberta afin de renforcer sa position de chef de file à l'échelle mondiale en matière de réduction des émissions, de technologie propre et d'innovation, tout en demeurant concurrentielle sur le plan du développement durable des ressources. Le plan s'appuie sur huit principes stratégiques et présente les mesures, possibilités et nouveaux engagements qui aideront à réduire les émissions et à maintenir la sécurité énergétique.

### États-Unis

Le 21 mars 2022, la Securities and Exchange Commission («SEC») des États-Unis a publié un projet de règles afin d'améliorer et d'uniformiser les informations à fournir en lien avec les changements climatiques destinées aux investisseurs. Les règles proposées s'articulent autour de la gouvernance des risques liés aux changements climatiques et de la gestion des risques, de la divulgation des incidences significatives pour tous les horizons temporels, des incidences sur les modèles opérationnels et de l'impact d'événements liés au climat. La SEC cherche à obtenir des commentaires sur les règles proposées avant leur finalisation, et nous nous attendons à ce que les règles finales posent des difficultés juridiques. Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et la SEC ont toutes deux indiqué qu'elles publieront probablement leurs règles sur les informations à fournir en lien avec les changements climatiques en 2023. La société est disposée à évaluer les informations qu'elle doit fournir afin de se conformer aux nouvelles règles dès leur entrée en vigueur.

Le 16 août 2022, le président Biden a promulgué l'*Inflation Reduction Act of 2022* («IRA»). La loi prévoit l'investissement d'environ 369 milliards de dollars américains dans des programmes de sécurité énergétique et de lutte contre les changements climatiques au cours des 10 prochaines années. L'administration estime que cet investissement permettra de réduire d'environ 40 % les émissions de carbone à l'échelle nationale d'ici 2030, de réduire les coûts énergétiques et d'augmenter la production d'énergie propre. Le 22 mars 2023, le département du Trésor a publié une feuille de route afin de préciser le calendrier pour ce qui est des indications qu'il reste à fournir sur les diverses composantes des incitatifs fiscaux liés aux énergies renouvelables et à l'hydrogène de l'IRA. Au cours des prochains mois, le département prévoit publier des indications sur le contenu national, le paiement direct et la transférabilité des crédits fiscaux, et les normes sur les salaires en vigueur et

les possibilités d'apprentissage. Le 4 avril 2023, des indications additionnelles ont été publiées concernant le crédit d'impôt bonifié (CII et CIP) pour les collectivités énergétiques au titre de l'IRA visant des projets, des installations et des technologies situés dans des collectivités énergétiques; une carte interactive a également été publiée afin de faciliter la localisation des régions susceptibles d'être admissibles au crédit bonifié pour les collectivités énergétiques. La carte inclut les régions dont une part importante des revenus d'emploi ou des revenus de taxation provient des combustibles fossiles et qui présentent un taux de chômage supérieur à la moyenne. L'élaboration des indications, qui accuse un retard par rapport aux prévisions, devrait se poursuivre en 2023.

### **Australie**

Depuis le début du mandat du Parti travailliste le 21 mai 2022, l'Australie a rehaussé son engagement en matière de contributions déterminées au niveau national afin de faire passer l'objectif de réduction des émissions du pays pour 2030 à 43 % par rapport aux niveaux de 2005. Elle a également confirmé son intention de faire passer la production d'électricité renouvelable à 82 % de l'approvisionnement en électricité d'ici 2030.

Le premier ministre Anthony Albanese a agi rapidement pour mettre en œuvre l'une des principales politiques énergétiques de son gouvernement, le plan *Powering Australia* axé sur l'électricité. Ce plan comprend l'initiative *Rewiring the Nation*, qui fournira un financement de 20 milliards de dollars australiens afin de soutenir le plan de réseau intégré de l'Australian Energy Market Operator visant à moderniser le réseau de transport et à accroître la pénétration des énergies renouvelables; le *Powering the Regions Fund* (1,9 milliard de dollars), qui vise à soutenir les initiatives de décarbonation du secteur, à créer de nouveaux secteurs d'activité axés sur l'énergie propre et à favoriser le développement de la main-d'œuvre; et le *National Reconstruction Fund*, un financement de 15 milliards de dollars destiné à la diversification et à la transformation de l'économie et de l'industrie de l'Australie, notamment grâce à des investissements dans les métaux écologiques, à la production de composantes liées aux énergies propres et au déploiement de technologies à faibles émissions.

## **Contrôles et procédures de communication de l'information**

La direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière («CIIF») pertinent et de contrôles et procédures de communication de l'information («CPCI»). La direction a examiné les changements résultant des mesures prises en réponse à la COVID-19 et a l'assurance raisonnable que les changements apportés aux processus n'ont pas eu, ou ne sont pas raisonnablement susceptibles d'avoir, une incidence importante sur le CIIF ou les CPCI.

Le CIIF est un cadre conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. La direction s'est appuyée sur le cadre intégré de contrôle interne publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission («cadre de travail de 2013») pour évaluer l'efficacité du CIIF de la société.

Les CPCI désignent les contrôles et autres procédures visant à assurer que l'information devant être communiquée dans les rapports que nous déposons ou soumettons en vertu des lois sur les valeurs mobilières est constatée, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits dans les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les CPCI comprennent, sans s'y limiter, les contrôles et procédures conçus pour nous assurer que l'information que nous devons communiquer dans les rapports que nous déposons ou soumettons en vertu des lois sur les valeurs mobilières est consignée et communiquée à la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, selon le cas, pour permettre la prise de décisions en temps opportun se rapportant à l'obligation de communication de l'information.

Ensemble, les cadres que constituent le CIIF et les CPCI fournissent un contrôle interne à l'égard de l'information financière et de la communication de l'information. En concevant et en évaluant le CIIF et les CPCI, la direction reconnaît que tous les contrôles et procédures, quelle qu'en soit la qualité de conception et de fonctionnement, ne peuvent que fournir une assurance raisonnable pour ce qui est d'atteindre les objectifs souhaités en matière de contrôle et, par conséquent, ne permettent pas nécessairement de prévenir ou de détecter toutes les anomalies, et la direction est tenue de faire preuve de jugement dans l'évaluation et la mise en œuvre d'éventuels contrôles et procédures. De plus, l'efficacité du CIIF est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures varie.



# Glossaire des termes clés

## **Actifs australiens**

Actifs de production au gaz australiens de 450 MW de TransAlta qui sont opérationnels et font l'objet de contrats à long terme, y compris la centrale de South Hedland de 150 MW et le gazoduc de Fortescue River de 270 kilomètres, la centrale de Parkeston, les quatre centrales de production alimentées au gaz naturel et au diesel qui composent la centrale de Southern Cross Energy, le gazoduc de Fortescue River et la centrale de South Hedland.

## **Actifs de production éolienne et solaire aux États-Unis**

Les installations d'énergie éolienne et solaire de TransAlta qui sont opérationnelles et font l'objet de contrats à long terme, y compris le parc éolien Lakeswind de 50 MW, le parc éolien du Wyoming de 140 MW, le parc éolien Big Level de 90 MW, le parc éolien d'Antrim de 29 MW, le projet Mass Solar de 21 MW, le projet de parcs solaires en Caroline du Nord de 21 MW, et 49 % du parc éolien Skookumchuck de 137 MW.

## **Actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens**

Actions privilégiées d'une filiale australienne de TransAlta procurant des dividendes cumulatifs à taux variable correspondant plus ou moins aux résultats nets distribuables sous-jacents de TEA ajustés pour tenir compte des frais de gestion, des couvertures de change, des impôts sur le résultat au comptant payés, des dépenses d'investissement de maintien, et d'autres ajustements liés au calendrier.

## **Actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie de la centrale au gaz aux États-Unis**

Actions privilégiées de filiales de TransAlta procurant des dividendes cumulatifs à taux variable correspondant plus ou moins aux résultats nets distribuables sous-jacents de la centrale au gaz Ada de 29 MW.

## **Actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie des centrales éoliennes et solaires aux États-Unis**

Actions privilégiées de filiales de TransAlta procurant des dividendes cumulatifs à taux variable correspondant plus ou moins aux résultats nets distribuables sous-jacents du parc éolien du Wyoming, du parc éolien Lakeswind, du parc solaire Mass Solar, du parc éolien Big Level, du parc éolien d'Antrim, de 49 % du parc éolien Skookumchuk, du parc solaire Mass Solar et des parcs solaires en Caroline du Nord (collectivement, les «actifs de production éolienne et solaire aux États-Unis»).

## **Attributs environnementaux**

Crédits d'énergie renouvelable et crédits compensatoires de carbone ou autres instruments pouvant être négociés ou vendus qui représentent les droits de propriété au titre des caractéristiques environnementales, sociales et non énergétiques de la production d'électricité renouvelable pouvant être vendus séparément de l'électricité sous-jacente. Les crédits compensatoires de carbone peuvent être générés volontairement par tout projet qui réduit les émissions de gaz à effet de serre et ne se limitent pas aux énergies renouvelables.

## **CAÉ de TransAlta**

CAÉ entre TransAlta et la société prévoyant l'achat par TransAlta, pour un prix fixe, de toute l'électricité produite par certaines centrales éoliennes et hydroélectriques. Le prix initial à payer en 2013 par TransAlta pour la production était de 30,00 \$ le MWh pour les centrales éoliennes et de 45,00 \$ le MWh pour les centrales hydroélectriques, montants ajustés annuellement pour tenir compte de la fluctuation de l'indice des prix à la consommation.

## **Capacité marchande**

Terme utilisé pour décrire les actifs qui ne sont pas visés par des contrats et qui sont exposés aux prix du marché.

**Capacité maximale nette**

Capacité maximale ou service nominal effectif, modifié pour tenir compte des limitations ambiantes qu'une unité de production ou une centrale peut soutenir pendant une durée déterminée, moins la capacité utilisée pour répondre à la demande de service des centrales et aux besoins auxiliaires.

**Capacité**

Capacité de charge continue nominale du matériel de production, exprimée en mégawatts.

**CII**

Le crédit d'impôt à l'investissement («CII») est un crédit d'impôt fédéral pour les investissements dans certains types de projets d'électricité propre admissibles.

**Contrat d'achat d'électricité (CAÉ)**

Contrat d'achat et de vente d'électricité, ou contrat à long terme, entre un producteur d'électricité et un tiers acquéreur d'électricité.

**Contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI)**

Désignent les contrôles et autres procédures visant à assurer que l'information devant être communiquée dans les rapports que la société dépose ou soumet en vertu des lois sur les valeurs mobilières est constatée, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits dans les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les CPCI comprennent, sans s'y limiter, les contrôles et procédures conçus pour assurer à la société que l'information qu'elle doit communiquer dans les rapports qu'elle dépose ou soumet en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables est consignée et communiquée à la direction, y compris le chef de la direction et le chef de la direction des finances, selon le cas, pour permettre la prise de décisions en temps opportun se rapportant à l'obligation de communication de l'information de la société.

**Convention de services de gestion, d'administration et d'exploitation**

La convention entre TransAlta Corporation et TransAlta Renewables datée du 9 août 2013, dans sa version modifiée, qui décrit les modalités aux termes desquelles TransAlta gère et exploite les centrales dans lesquelles nous détenons une participation financière. En vertu de cette convention, TransAlta s'est vu déléguer le pouvoir général d'administrer et de gérer la société et ses activités d'exploitation.

**Crédit compensatoire**

Le crédit d'émission de carbone en unités de tonnes d'éq. CO<sub>2</sub> peut être utilisé comme mécanisme de rechange en matière de conformité liée au carbone afin d'éviter les coûts des obligations relatives au carbone prévus dans la réglementation sur les émissions de GES des grands émetteurs. Les crédits sont générés en réalisant un projet de réduction des émissions conformément à une méthode de quantification approuvée par un organisme de réglementation afin d'identifier les réductions des émissions de GES donnant droit à un crédit.

**Crédits d'énergie renouvelable (CER)**

Tous les droits, titres, participations et avantages se rapportant à un crédit, à un droit de réduction, à un droit de compensation, à un droit de polluer attribué, à un quota d'émissions, à une caractéristique renouvelable ou à d'autres droits exclusifs ou contractuels, qu'ils soient ou non négociables, qui découlent d'un déplacement ou d'une réduction réel ou présumé des émissions ou d'une autre caractéristique environnementale associées à la production de 1 MWh d'énergie électrique dans une centrale utilisant une technologie d'énergie renouvelable accréditée.

**Disponibilité**

Mesure du temps, exprimée en pourcentage des activités continues (24 heures sur 24, 365 jours par année) pendant laquelle une unité peut produire de l'électricité, peu importe si elle le fait réellement ou non.

**Emprunt à vue de TEA**

L'emprunt intersociété de la société auprès de TEA, émis en octobre 2020 dans le cadre du financement de South Hedland. L'emprunt auprès de TEA est non garanti et payable à vue.

**Énergie renouvelable**

Énergie produite à l'aide de mécanismes terrestres renouvelables comme le vent, l'énergie géothermique, l'énergie solaire et la biomasse, qui peuvent se régénérer.

**Facilité de crédit**

Facilité de crédit consortiale externe de 700 millions de dollars pleinement consentie pour quatre ans, venant à échéance en 2026. La facilité est assujettie à diverses clauses restrictives et restrictions courantes qui visent à maintenir l'accès aux engagements de financement.

**Gaz à effet de serre (GES)**

Gaz ayant le potentiel de retenir la chaleur dans l'atmosphère, y compris la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, le méthane, l'oxyde d'azote, les hydrofluorocarbures et les perfluorocarbures.

**Gigawatt (GW)**

Unité de puissance électrique équivalant à 1 000 mégawatts.

**Gigawattheure (GWh)**

Mesure de la consommation d'électricité qui correspond à l'utilisation de 1 000 mégawatts d'électricité pendant une heure.

**Honoraires de remboursement de frais administratifs généraux**

Honoraires à verser à TransAlta aux termes de la convention de services de gestion, d'administration et d'exploitation afin de dédommager TransAlta pour la fourniture de tous les services d'administration généraux pouvant être essentiels ou souhaitables aux fins de la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la société.

**IFRS**

Normes internationales d'information financière.

**Interruption non planifiée**

Arrêt d'une unité de production en raison d'une panne imprévue.

**Mégawatt (MW)**

Unité de puissance électrique équivalant à 1 000 000 de watts.

**Mégawattheure (MWh)**

Mesure de la consommation d'électricité équivalant à l'utilisation de 1 000 000 de watts en une heure.

**South Hedland ou centrale de South Hedland**

Centrale alimentée au gaz à cycle combiné de 150 MW située à South Hedland, en Australie-Occidentale.

**TEA**

TransAlta Energy (Australia) Pty Ltd., filiale australienne de TransAlta.

**Turbine**

Dispositif rotatif qui produit de l'énergie mécanique à partir de l'énergie d'un fluide (comme l'eau, la vapeur ou des gaz chauds). Les turbines convertissent l'énergie cinétique des fluides en énergie mécanique selon les principes de l'impulsion et de la réaction ou d'un mélange des deux.



**TransAlta Renewables Inc.**

110 - 12th Avenue SW  
P.O. Box 1900, Station "M"  
Calgary, Alberta  
T2P 2M1

**Téléphone**

403.267.7110

**Site Web**

[www.transaltarenewables.com](http://www.transaltarenewables.com)

**Agent des transferts**

Société de fiducie Computershare du Canada  
Suite 800, 324 - 8th Ave SW  
Calgary, Alberta T2P 2Z2

**Téléphone**

Amérique du Nord :  
Sans frais : 1.800.564.6253  
En dehors de l'Amérique du Nord :  
1.514.982.7555

**Site Web**

[www.computershare.com](http://www.computershare.com)

**Renseignements supplémentaires**

Les demandes peuvent être adressées à :

**Relations avec les investisseurs**

Téléphone  
1.800.387.3598 au Canada et aux États-Unis  
ou 403.267.2520

Courriel

[investor\\_relations@transalta.com](mailto:investor_relations@transalta.com)

**Médias – Demandes de renseignements**

Téléphone sans frais : 1.855.255.9184  
ou 403.267.2540

Courriel

[TA\\_Media\\_Relations@transalta.com](mailto:TA_Media_Relations@transalta.com)